



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI**  
**Séance du 05 octobre 2021**

**Délibération n° 2021-10-49**

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation de l'administrateur provisoire, le 05 octobre 2021.

Vu le décret n° 2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

**Point de l'ordre du jour** : Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 09 mars 2021.

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 09 mars 2021.

Nombre de membres constituant le conseil : 30 Quorum : 15 Présents : 8 Procurations : 10 Nombre de membres participants à la délibération : 18
Refus de participer au vote : 0 Abstentions : 0 Votes exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0

Fait à Chasseneuil du Poitou le : 20/10/2021

L'administrateur provisoire,

Transmise au recteur le : 20/10/2021

Loïc Vaillant



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE  
LÉONARD DE VINCI

## COMPTE-RENDU

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI

Réunion du 9 mars 2021

#### **Membres présents au conseil d'administration.**

**Administrateur provisoire :** Loïc Vaillant

**Collège n°1 :** Marc Bellenoue - Gilbert Hénaff - Laurent Brizzi

Excusée : Christine Fernandez

Absents : Céline Meslier - Serge Verdeyme

**Collège n°2 :** Antoine Godbert

Procurations : Eric Esperet - Mariannig Hall

Absents : Anne Costa - Nicolas Genre

**Collège n° 3 :**

Procurations : Catherine de Colbert - Gilles Lasplacettes - Michel Reverchon-Billot

Excusé : Gérard Blanchard

Absent : Christine Denis

**Collège n° 4 :** Laure Favot-Laforge - Martine Garcia - Philippe Lagrange

Procuration : François Seguin

Excusé : Pascal Carato

Absents : Valérie Legros - Myriam Marcil - Christophe Sicot

**Collège n° 5 :** Frédéric Stoebner - Anne Tranoy

Excusée : Valérie Magliulo

Absents : Jean-Claude Ben - Sandrine Chevaller

**Collège n° 6 :**

Absents : Jérémie Colomes - Pierrick Gautier - Félix Jamalian - Mathieu Manceau - Marion Sarrazin

#### **Personnes invitées présentes :**

Madame Marie Gac, contrôleuse budgétaire et légalité auprès de la Rectrice de l'académie de Poitiers ;

Sylvette Vézien, agent comptable ; Sylvaine ROI Déléguée générale de la ComUE par intérim

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1- *Approbation du compte financier 2020 (pour vote)*
- 2- *Informations diverses*

*Nombre de membres constituant le conseil : 34*

*Quorum : aucun*

*Présents : 10*

*Procurations : 6*

L'Administrateur provisoire rappelle que le quorum physique nécessaire pour l'approbation des points budgétaires prévus à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 23 février 2021 n'avait pas été atteint, cette nouvelle séance se tient donc sans condition de quorum.

Il précise que le compte financier 2020 a reçu un avis favorable unanime des membres présents lors du Conseil d'administration du 23 février.

Par ailleurs, l'Administrateur provisoire porte à la connaissance de membres du CA plusieurs informations :

- Le calendrier des travaux sur la politique de site a évolué : le rendez-vous avec la DGESIP pour fixer l'avenir de la COMUE, devrait avoir lieu dans la semaine du 26 avril.
- La demande d'installation des nouvelles Écoles doctorales en septembre 2021 n'a pas été actée : elles resteront dans leur configuration COMUE actuelle jusqu'à la fin de l'année 2021-2022.
- La finale régionale du concours « ma thèse en 180 s. » se tiendra le 18 mars, à distance.

Sur le plan institutionnel, M. Vaillant est Administrateur provisoire et à ce titre, il assure le suivi des affaires courantes de la COMUE. Il indique que les membres actuels du conseil d'administration poursuivent leur mandat tant que de nouvelles élections n'ont pas eu lieu ou que la COMUE n'est pas dissoute.

En réponse à M. Bellenoue, il indique que dans le cas où la COMUE continuerait, les élections pourraient avoir lieu en septembre. Dans le cas d'une dissolution, celle-ci ne pourrait pas intervenir avant la fin de l'année civile 2021, au plus tôt. Il faut tenir compte des délais pour réunir les instances de tous les établissements et la production du décret qui met fin à la COMUE.

### **1. Approbation du compte financier 2020 et affectation du résultat (pour vote)**

M. Vaillant apporte les précisions suivantes concernant l'activité de la COMUE au cours de l'exercice 2020 :

- Les emplois

Au 31 décembre 2020, la COMUE emploie 22 agents, dont 14 titulaires, sur un plafond fixé à 22 emplois par la DGESIP en octobre 2019.

Les dépenses de personnel ne sont pas retracées dans les comptes de la COMUE, l'établissement n'étant pas au régime RCE (responsabilités et compétences élargies).

- Les dépenses

Les dépenses (979 k€) sont essentiellement de dépenses de fonctionnement.

- Les dépenses de fonctionnement sont en baisse en raison de la pandémie depuis mars 2020. C'est notamment le cas pour les Écoles doctorales (103 k€), le PEPITE (97 k€), le numérique et les open badges (environ 18 k€) ainsi que pour le fonctionnement de la COMUE (101 k€).
- Plus de la moitié (548 k€) représente des subventions de fonctionnement allouées pour le cofinancement d'équipements dans le cadre des appels à projets régionaux de recherche (175 k€), ainsi que pour les projets infrastructures numériques (300 k€), salle active STAPS Angoulême (20 k€) et salle Immersive COMUE (53 k€). Ces dépenses qui étaient fléchées en équipement dans le budget initial ont dû réglementairement être affectées au fonctionnement.

La COMUE a consacré 78 k€ à l'investissement : plateforme numérique BOAT, matériel informatique et équipement de bureau.

L'Agence Aliénor Transfert qui dispose budget fléché et strictement dédié a dépensé 72 k€ .

- Les recettes

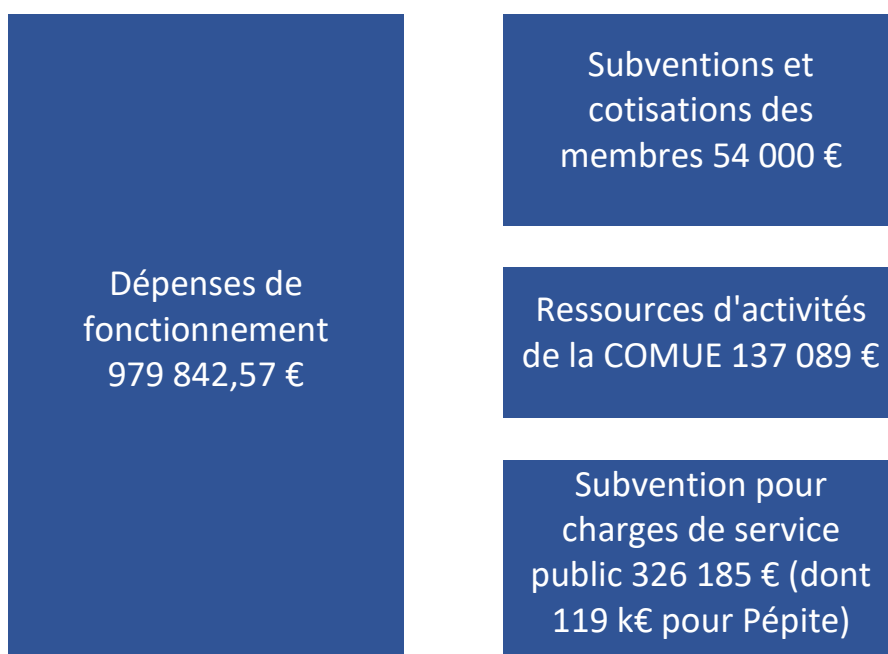
Les recettes de la COMUE proviennent pour une part importante de la subvention pour charges de service public octroyée annuellement par le MESRI (208 k€) à laquelle s'ajoutent 119 k€ pour le Pépité, la cotisation des établissements membres (54 k€) et le produit de nos activités (137 k€).

- Les grands équilibres

- Pour la COMUE, tous les indicateurs sont bons, malgré un résultat négatif de -462 568.57 €.
- Le fonds de roulement de la COMUE au 31 décembre 2020 s'élève à 187 669.92 €.
- La trésorerie s'établit en fin d'exercice à 974 571.50 €.

- Présentation synthétique

De manière synthétique, les opérations 2020 peuvent être retracées comme suit :



Dépenses  
d'investissement  
78 307,55 €

Prélèvement sur fonds  
de roulement + CAF  
500 676,57 €

Résultat de l'exercice  
(Perte)  
- 462 568,57 €

L'agent comptable présente le compte financier.

Elle précise en particulier que l'évolution des recettes à la baisse est à mettre en relation avec la disparition de la SATT Grand centre, la COMUE étant en attente des fonds alloués par l'ANR pour l'Agence Aliénor Transfert.

Marc Bellenoue interroge sur le devenir du fonds déroulement si la COMUE disparaissait.

Pour l'agent comptable il serait réparti entre les établissements qui reprendraient les activités de la COMUE. Ce partage pourrait être différent selon les activités concernées : Écoles doctorales, PEPITE, Valorisation, ...

M. Bellenoue indique qu'en ce cas, il sera nécessaire d'associer à ces travaux les membres du CA. Il souhaite que le CA soit informé de l'évolution de la situation de la COMUE.

Après délibération, le Conseil d'administration décide d'approuver à l'unanimité le compte financier 2020 présenté par Madame l'agent comptable et d'affecter le résultat de l'exercice (- 462 568,57 €) aux réserves.

M. Vaillant remercie l'Agent Comptable pour le travail accompli depuis sa prise de fonction en 2017.

M. Bellenoue demande la date du prochain CA et indique son attention au devenir des personnels de l'établissement.

M. Vaillant indique que le CA pourrait se tenir en mai, après le rendez-vous avec la Dgesip.

Fin de la séance.